

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

## Aménagement du territoire relatif aux inondations - Des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie

6 avril 2020

Malgré la pandémie actuelle de la COVID-19, votre gouvernement reste actif et suit la situation de près pour faire face aux inondations printanières. De plus, au cours des derniers mois, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Jonatan Julien, et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, ont ainsi élaboré le *Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie*, en collaboration avec les divers acteurs concernés.

Le milieu municipal et la communauté scientifique ont entre autres contribué à la réalisation de ce plan dévoilé le 3 avril. Afin de soutenir les 23 mesures qui seront mises de l'avant, votre gouvernement investit plus de 479 M\$. Celles-ci touchent quatre axes d'intervention :

1. **Cartographier**, c'est-à-dire élaborer et diffuser une cartographie selon une méthodologie rigoureuse axée sur la gestion des risques, qui soutient la prise de décision en aménagement du territoire et en prévention des sinistres.
2. **Régir et encadrer**, afin de moderniser les cadres légaux et réglementaires relatifs aux inondations en fonction des connaissances acquises au fil des ans et des réalités qu'imposent les changements climatiques et les caractéristiques de notre territoire.
3. **Planifier et intervenir**, pour améliorer la cohérence des interventions à l'échelle des bassins versants et favoriser la résilience des communautés.
4. **Connaître et communiquer**, afin que collectivement, selon nos besoins, nous puissions accéder à une information précise et à jour pour appuyer nos décisions.

Un nouveau programme de résilience et d'adaptation face aux inondations sera créé. Celui-ci permettra notamment de :

- mettre en place des bureaux de projets pour la gestion des zones inondables à l'échelle des bassins versants qui seront jugés prioritaires en raison des inondations récurrentes (89 M\$);
- soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients (270 M\$);
- aider les municipalités à prendre des mesures de relocalisation pour des bâtiments situés dans un secteur à risque élevé d'inondations (75 M\$).

Une somme de 8 M\$ sera également consentie pour cartographier les aléas d'inondations à l'échelle des bassins versants.

Enfin, un montant de 37 M\$ sera consacré au développement des connaissances en matière de cartographie des zones à risque d'inondations et à en assurer la diffusion auprès des citoyennes et des citoyens.

### Citations :

« Je suis extrêmement sensible au contexte difficile que vivent les Québécoises et les Québécois dû à la pandémie de la COVID-19. Je tiens d'ailleurs à souligner les nombreux efforts collectifs de la population pour contrer les impacts qui y sont liés. Toutefois, face à l'ampleur des inondations qui ont eu lieu au Québec ces dernières années, et des coûts socioéconomiques qui leur sont associés, nous devons poursuivre nos travaux.

Je suis donc très fier du Plan que nous annonçons aujourd'hui, notamment parce que nous avons mené nos réflexions en collaboration avec des représentants des milieux scientifique et municipal. Ce travail de concertation donne lieu à des mesures concrètes qui tiennent véritablement compte des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Nous agissons ainsi de façon responsable et cohérente afin d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens dans les zones à risque d'inondations. Nous ne laisserons plus ce genre de catastrophe ébranler notre société et nous réaménagerons de façon durable nos milieux de vie riverains, et ce, au bénéfice de toute la population. »

*Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*

« Les inondations récurrentes sont devenues un véritable problème de société, et nous sommes tous appelés à participer à la mise en place de solutions durables. Le plan qui est annoncé aujourd'hui présente des mesures concrètes, qui ont été conçues et élaborées en concertation des différents ministères, mais aussi avec l'appui d'experts de la communauté scientifique et du milieu municipal, et je désire d'ailleurs les remercier. C'est un plan ambitieux et rigoureux, qui tient compte des enjeux et des particularités des différents milieux de vie, afin d'assurer une meilleure protection de la population du Québec exposée aux risques d'inondations.

C'est donc un plan qui est réaliste, et qui est vraiment connecté sur les caractéristiques des différents milieux et les enjeux auxquels nous devons faire face en tant que société. »

*Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles*

« Le climat change. L'incertitude climatique nous impose d'être prêts à faire face à des risques d'inondations qui changent eux aussi. Il est grand temps de moderniser les cadres légaux et réglementaires relatifs aux inondations et de mieux cartographier notre territoire en tenant compte des différents risques, dont ceux liés aux impacts des changements climatiques. Je suis persuadé que le travail qui sera effectué par notre gouvernement, mais également par tous les acteurs concernés par cette problématique, nous permettra d'atteindre cet objectif. »

*Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*

#### **Faits saillants :**

- Rappelons que le premier ministre du Québec, M. François Legault, avait annoncé en mai dernier la création du groupe d'action ministériel en matière d'inondations. Celui-ci est coprésidé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, et la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M<sup>me</sup> Chantal Rouleau, font également partie de ce groupe.
- Leur mandat consistait à mettre de l'avant des mesures visant à mieux assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens ainsi que la protection des biens. Ces mesures devaient entre autres s'appuyer sur une meilleure gestion des risques associés aux inondations et sur une meilleure planification de l'aménagement du territoire.
- Pour soutenir les travaux du groupe d'action ministériel, deux comités consultatifs ont été formés. Ils sont composés de divers partenaires des milieux scientifique et municipal.

#### **Lien connexe :**

Le *Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie* est disponible au : [www.quebec.ca/protegerleterritoire-inondations](http://www.quebec.ca/protegerleterritoire-inondations).

## **Pour plus d'information**

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Québec Québec

Canada G1R 4J3

[www.mamh.gouv.qc.ca](http://www.mamh.gouv.qc.ca)